

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CUSSET - 0301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2025 - 2516 - 2012 B 00274 - 753 405 182 - SEMPER

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.			
					5	6	7	8			
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À					0 %	15 %	19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

CX

Désignation de l'entreprise EURL SEMPERNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 47 AVENUE DE LA GARE03120 ST PRIX

Numéro SIRET *

7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES
ACTIF CIRCULANT
STOCKS
ACTIF IMMOBILISE

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016	8 492			
	Immobilisations corporelles *	028	030	79 410	41 919	37 491	41 294
	Immobilisations financières * (1)	040	042	500		500	500
Total I (5)		044	048	88 402	50 411	37 991	41 794
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
Marchandises *		060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074	612		612	
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	4 324		4 324	2 394
Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098	4 936		4 936	2 394
Total général (I+II)		110	112	93 338	50 411	42 928	44 188

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120	79 200		79 200
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134	(39 291)		(37 523)
Résultat de l'exercice		136	(1 617)		(1 767)
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142	38 293		39 909
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés		166			167
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	835		311
Comptes courants d'associés		173	3 800		3 800
Autres dettes		175			
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	4 635		4 278
Total général (I + II + III)		180	42 928		44 188

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		EURL SEMPER		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant	
				13 1 1 2 2 0 2 4										13 1 1 2 2 0 2 3											
A - RÉSULTAT COMPTABLE																									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209							210														
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215							214														
		services *		217							218				5 706				5 582						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222																
	Production immobilisée *								224																
	Subventions d'exploitation reçues								226																
	Autres produits								230								1								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232				5 706				5 582									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234																
	Variation de stock (marchandises) *								236																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240																
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242				2 384				2 575								
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	171				244				1 135				972							
	Rémunérations du personnel *								250																
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252																
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)			255					254				3 803				3 803							
	Dotations aux provisions								256																
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259					262				1											
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																				
Total des charges d'exploitation (II)								264				7 323				7 349									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270				(1 617)				(1 767)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)				280																
	Produits exceptionnels				(IV)				290																
	Charges financières				(V)				294																
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347					300															
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					(VI)															
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)				306																
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310				(1 617)				(1 767)									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																							
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318																
	Provisions non déductibles *								322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247					Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997												
	Dédutions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)		987			Zones de revitalisation de la défense (44. septies)		127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138							
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)		181			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. septies)		991													
Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)		345			Investissements et souscriptions outre-mer		344			Créance due au report en arrière du déficit		346			Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44. sexies)		992								
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									Zone de développement prioritaire (44 septies)		993														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352								354 1 617									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356																	
	Déficits antérieurs reportables : * 3.9 2.9			ant imputés sur le résultat :								360													
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370								372 1 617									

OX

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

EURL SEMPER

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

CZ

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	8 492	412		414		416	8 492	8 492
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	49 000	432		434		436	49 000	49 000
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 609	442		444		446	3 609	3 609
	Installations générales agencements divers	450	23 172	452		454		456	23 172	23 172
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 629	472		474		476	3 629	3 629
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500	500
TOTAL		490	88 402	492		494		496	88 402	88 402

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	8 492	502		504		506	8 492
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	12 915	522	1 485	524		526	14 400
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 609	532		534		536	3 609
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	17 963	542	2 318	544		546	20 281
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 629	562		564		566	3 629
TOTAL		570	46 608	572	3 803	574		576	50 411

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	39 291	Déficits reportables	984 39 291
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860 1 617
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870 40 908

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	571
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	307
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

CZ

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL SEMPER

ADRESSE (voie)

47 AVENUE DE LA GARE

CODE POSTAL

03120

VILLE

ST PRIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	176
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	176

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille ZWICK Prénom(s) Christophe

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 176

Naissance : Date 251064 N° Département 68 Commune COLMAR Pays FR

Adresse : N° 47 Voie Avenue de la Gare

Code postal 03120 Commune SAINT PRIX Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CE

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	EURL SEMPER		
ADRESSE (voie)	47 AVENUE DE LA GARE		
CODE POSTAL	03120	VILLE	ST PRIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

OK

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	8 492	8 492		
28010000 AMT FRAIS D'ETABLISSEMENT	8 492-	8 492-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 491	41 294	3 803-	9.21-
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	49 000	49 000		
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	3 609	3 609		
21810000 INSTALL GENERALES, AGENCEMENTS	23 172	23 172		
21840000 MOBILIER	3 629	3 629		
28140000 AMORT. CONSTRUCT. SOL D'AUTRUI	14 400-	12 915-	1 485-	11.50-
28150000 AMORT.MATERIEL ET OUTILLAGE	3 609-	3 609-		
28181000 AMORT/INST AGENCEMENTS DIVERS	20 281-	17 963-	2 318-	12.90-
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	3 629-	3 629-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500	500		
27300000 TITRES IMMOBILISES	500	500		
TOTAL I	37 991	41 794	3 803-	9.10-
AUTRES CREANCES	612		612	
40100100 LOI ALUR	41		41	
44571000 TVA COLLECTÉE	571		571	
DISPONIBILITES	4 324	2 394	1 931	80.67
51210000 BNP	4 324	2 394	1 931	80.67
TOTAL II	4 936	2 394	2 543	106.24
TOTAL GENERAL	42 928	44 188	1 260-	2.85-

α

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 706	5 582	124	2.23
70600100 LOCATIONS tva 10%	5 706	5 582	124	2.23
AUTRES PRODUITS		1	1-	100.00-
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		1	1-	100.00-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 706	5 582	124	2.22
AUTRES CHARGES EXTERNES	2 384	2 575	190-	7.40-
60611000 ELECTRICITE	182	330	148-	44.82-
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT EQUIPT	14		14	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	1 229	1 098	131	11.98
61520000 ENTRET/REPAR. BIENS IMMOB.		248	248-	100.00-
61550000 ENTRET/REPAR. BIENS MOBILIERS	87		87	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	167	153	14	8.82
62260000 HONORAIRES	124	123	1	1.14
62620000 TELEPHONE	324	334	9-	2.83-
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	257	290	33-	11.50-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 135	972	163	16.81
63511000 CET	171		171	
63512000 TAXES FONCIERES	964	927	37	3.99
63540000 DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRE		45	45-	100.00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 803	3 803		
68112000 DAP - IMMOB. CORPORELLES	3 803	3 803		
AUTRES CHARGES	1		1	
65800000 CHGE DIVERSE GESTION COURANTE	1		1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 323	7 349	27-	0.36-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 617-	1 767-	150	8.51
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 617-	1 767-	150	8.51



EURL SEMPER

47 avenue de la gare

03120 ST PRIX

RCS CUSSET 753 405 182

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 30 juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-Monsieur ZWICK Christophe titulaire de 93 parts

Total des parts présentes : 93 composant le capital social

Monsieur ZWICK Christophe préside la séance en qualité de gérant associé unique.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024
- quitus de la gérance,

- affectation des résultats,
- distribution de dividendes
- conventions visées à l'article L233-19 du code de commerce.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

1ere Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice le 31/12/2024 se montant à 1 617 Euros.

-REPORT A NOUVEAU 1 617 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3ème Résolution

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur ZWICK Christophe et la Société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

ZWICK Christophe



EURL SEMPER

47 avenue de la gare

03120 ST PRIX

RCS CUSSET 753 405 182

EXTRAIT

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2024

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit clos le 31/12/2024 se montant à 1 617 Euros.

-au compte « REPORT A NOUVEAU » à concurrence de 1 617 Euros

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant,

ZWICK Christophe

